

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 15/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, BLOT Clément.

Était excusé : DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir: LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à BAHUT Cécile, DEHAUMONT Elodie à GUERRERO Lionel, PATEY Stéphanie à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-69 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA GENDARMERIE

La commune de Saint-Jory entretient des relations étroites avec les services de gendarmerie, acteurs essentiels de la sécurité et de la tranquillité publiques sur le territoire.

L'association « Les Amis de la Gendarmerie » a pour vocation de mieux faire connaître la gendarmerie nationale, de soutenir les valeurs qu'elle porte et d'accompagner son action au service des citoyens. Elle compte aujourd'hui plus de 16 000 adhérents, personnes physiques et morales, répartis au sein d'un réseau de plus de 220 comités locaux en métropole et en outre-mer.

Elle rassemble notamment des élus locaux et contribue à renforcer les liens entre la gendarmerie, les élus et la population, dans une logique de partenariat territorial et de proximité. Elle apporte également un appui aux unités locales, notamment la brigade de Saint-Jory/Fenouillet.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à cette association, afin de soutenir les actions en faveur de la sécurité et de renforcer les coopérations locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Jory à l'association « Les Amis de la Gendarmerie ».

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100 euros.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette adhésion.

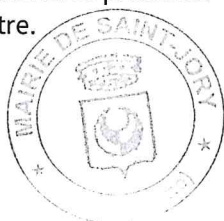
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 27 AVR. 2026



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260421-DELIB202669-DE
Reçu le 24/04/2026

